

CHALLENGE ILE DE FRANCE DE CYCLOCROSS 2008 - 2009

1. Le Comité d'Ile de France de cyclisme F.F.C. met en place le Challenge Ile de France de Cyclocross disputé sur 4 manches.
2. Les 4 manches retenues sont :

5 Octobre 2008	CARNETIN (77)	EC Boucles de la Marne
11 Novembre 2008	MONTGERON (91)	EC Montgeron Vigneux
30 Novembre 2008	MENUCOURT (95)	Argenteuil Val Seine Cyclisme 95
28 Décembre 2008	FONTENAY les BRIIS (91)	US Métro Transports
3. Le jour de ces épreuves aucune autre organisation de cyclocross ne pourra être organisée en Ile de France.
4. Le Challenge Ile de France de Cyclocross est ouvert aux licenciés F.F.C. de l'ensemble des Comités Régionaux.
5. Les compétitions organisées le jour des 4 manches du Challenge Ile de France de Cyclocross sont identiques à celles d'une journée normale.
6. **Pour chaque manche, l'organisateur devra prévoir, en plus des coupes et bouquets d'une journée normale un bouquet au 1^{er} espoir.**
7. Le Challenge Ile de France de Cyclocross comprend six classements généraux distincts :
 - 7.1 **Classement Seniors : Elites pro., 1^{ère} 2^{ème} et 3^{ème} catégories.**
Coureurs nés en 1986 et avant.
 - 7.2 **Classement Espoirs : Elites pro.(des équipes continentales), 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} catégories.** Coureurs nés en 1987, 1988, 1989 et 1990 **(sauf Pass'Cyclisme).**
 - 7.3 **Classement Juniors : Coureurs nés en 1991 et 1992 (sauf Pass'Cyclisme).**
 - 7.4 **Classement Cadets et Cadettes : Coureurs nés en 1993 et 1994.**
 - 7.5 **Classement Minimes (garçons et filles) : coureurs nés en 1995 et 1996**
 - 7.6 **Classement Dames Juniors, Seniors et Pass' cyclisme : coureurs nées en 1992 et avant.**

Les masters courent dans la catégorie qui est la leur sans classement distinctif.

7.7 Classement général :

Un classement général est établi par addition des points obtenus (places réelles du classement scratch pour les Seniors et Espoirs) sur les 4 manches.

En cas d'égalité de points, la dernière épreuve est prépondérante.

Pour être classés les participants devront obligatoirement participer à la dernière manche.

7.8 Grille de points unique appliquée à chaque manche.

(idem Challenge National de Cyclocross).

(places réelles du classement scratch pour les Seniors et Espoirs).

35. 32. 30. 29. 28. 27. 26. 25. 24. 23. 22. 21. 20. 19. 18. 17. 16. 15. 14. 13. 12. 11. 10. 9. 8. 7. 6. 5. 4. 3 points.

7.9 Coureurs de clubs Franciliens sélectionnés en équipe de France :

Un coureur d'un club Francilien sélectionné en équipe de France de Cyclocross, le jour, la veille ou le lendemain d'une des 4 manches du Challenge d'Ile de France se verra attribué les points correspondant à une 5^{ème} place.

7.10 Maillots de leader et Protocole :

7.10.1 Après chaque épreuve, un Maillot de leader siglé : « Challenge d'Ile de France de Cyclocross » sera remis au leader de chaque classement.

Ce Maillot de leader devra impérativement être porté en course la manche suivante.

7.10.2 Protocole à l'issue de la 4^{ème} manche :

A la cérémonie protocolaire, qui aura lieu au terme de l'ultime épreuve du Challenge Ile de France de Cyclocross 2008 - 2009, un Trophée offert par le Comité d'Ile de France et un maillot siglé « Challenge Ile de France Cyclocross » sera remis au lauréat de chaque classement.

L'organisateur de la dernière manche devra prévoir 6 gerbes pour les lauréats du classement général final du Challenge Ile de France de Cyclocross 2008 – 2009.

8 Placement des concurrents sur les grilles de départ :

8.1 Pour la 1^{ère} manche, la commission de Cyclocross établira et joindra aux dossiers des différentes courses, l'ordre des départs pour les concurrents prioritaires sur les grilles de départs dans les conditions suivantes, **sachant qu'il sera intercalé un coureur monté de catégorie sur trois dans la nouvelle catégorie.**

8.1.1 Seniors et Espoirs :

- les 20 premiers du classement scratch du Challenge 2007 - 2008.
- les juniors classés dans les 10 premiers du Challenge 2007 - 2008, s'ils sont devenus espoirs.

Ensuite les arbitres appelleront et dans l'ordre des dossards :

- les Elites professionnels.
- les 1^{ères} catégorie.
- les 2^{èmes} catégorie.
- les 3^{èmes} catégorie.

8.1.2 Juniors et Départementaux :

- les 10 premiers du classement juniors du Challenge 2007 - 2008, s'ils sont encore juniors.
- les cadets classés dans les 10 premiers du Challenge 2007 - 2008, s'ils sont devenus juniors.

Ensuite les arbitres appelleront et dans l'ordre des dossards :

- les juniors.
- les départementaux Pass'cyclisme.

8.1.3 Cadets et Cadettes :

- les 15 premiers du classement cadets du Challenge 2007 – 2008, s'ils sont encore cadets.
- les 10 premiers du classement minimes du Challenge 2007 – 2008, s'ils sont devenus cadets ou cadettes.

Ensuite les arbitres appelleront les autres coureurs dans l'ordre des dossards.

8.1.4 Dames Juniors et Seniors :

- les 5 premières du classement dames du Challenge 2007 – 2008.

Ensuite les arbitres appelleront les autres concurrentes dans l'ordre des dossards.

8.1.5 Minimes filles et garçons :

- les 15 premiers du classement minimes filles et garçons du Challenge 2007 - 2008, s'ils sont toujours minimes.

Ensuite les arbitres appelleront les autres coureurs dans l'ordre des dossards.

8.2 Pour les manches suivantes, la commission de Cyclocross, joindra aux dossiers de courses, les classements généraux de la manche précédente. Ce sont ces classements généraux qui détermineront l'ordre dans lequel les arbitres devront effectuer l'appel des coureurs prioritaires pour leur placement sur la grille de départ. Ensuite les arbitres appelleront les concurrents dans les mêmes conditions que pour la 1ère manche.

8.3 Dans toutes les manches, tout concurrent s'engageant sur place perdra sa place prioritaire sur la grille de départ.

9 Les grilles de prix du calendrier régional sont appliquées pour chaque manche.

10 La commission de Cyclocross est chargée de la reconnaissance et de l'homologation des différents circuits proposés.

11 Le collège des arbitres sera désigné par la commission régionale du corps arbitral.

